

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josiane Tellier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/87e53d0d040dc171a80f2e03>

Date d'obtention : 2021-03-03 18:41:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On commence par rencontrer l'auteur, remplir la grille d'évaluation sexto. Rencontrer tout le monde concerné avant l'investigateur pour pouvoir bien évaluer la situation.

Si on voit que l'acte est malveillant, il faut confisquer le cellulaire et on ne doit pas lui demander sa version. Ensuite, on appelle les policiers pour qu'il s'occupe de la situation. Si l'acte est impulsif, on remplit la grille d'évaluation sexto et on confisque le cellulaire.

On ne doit jamais regarder les photos sur le téléphone.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que s'est très différent d'un cas à l'autre. Il faut prendre le temps de bien évaluer la situation avec les élèves concernés. Si un parent vient à l'école et qu'il nous explique ce qu'il a trouvé dans le cellulaire de son enfant, on ne peut pas appliquer l'évaluation sexto avec lui. Il doit se rendre directement au poste de police.

Si un policier nous demande de rencontrer un élève, on doit refuser puisqu'on est seulement mandataire. On ne peut pas faire l'intervention à sa place.

Si un jeune vient nous parler de ce qu'il a entendu d'un camarade de son école, on doit commencer le protocole sexto avec lui.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je n'éprouve pas de malaise et je suis d'accord avec toute la procédure sexto. Par contre, je trouve quand même délicat de mentionner si c'est un acte de malveillance ou si l'élève agit de façon impulsivement avec seulement le commentaire des autres élèves. Il se peut que les élèves en question ne l'aime pas et qu'il est interpréter la situation. Je trouve ça difficile de ne pas pouvoir avoir la version des faits de l'accusé. (mais je comprends le pourquoi)

Sexto nous aidera grandement en milieu scolaire pour mieux structurer nos interventions et que ce soit uniforme pour tous.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

